

# Une **Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle** : *un atout pour le collégial*

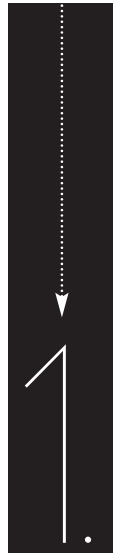
## **Introduction**

C'est à la suite d'une recommandation de la Commission des États généraux sur l'éducation (1995-1996) et du rapport de l'UNESCO, *L'Éducation, un trésor est caché dedans* (1996), que le ministère de l'Éducation a confié à un groupe de travail interministériel et à un comité-conseil le mandat de rédiger une politique qui préciserait les responsabilités de l'école en matière d'intégration des élèves immigrants et d'éducation interculturelle. En décembre 1998, le ministère de l'Éducation publiait sa *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, qui établit les principes sur lesquels l'école québécoise s'appuie pour garantir le droit à l'éducation et favoriser une socialisation commune à une population de plus en plus diversifiée au point de vue linguistique, ethnique, social, culturel et religieux.

La Direction de l'enseignement collégial du ministère de l'Éducation a mandaté le Service interculturel collégial pour écrire le présent document proposant la synthèse de la *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle* et des balises pour une politique institutionnelle dans chaque collège.

Nous apportons d'abord quelques précisions sur les thèmes de l'éducation interculturelle, de l'éducation aux droits et de l'éducation à la citoyenneté. Nous présentons aussi une brève chronologie des principales orientations du gouvernement québécois en matière interculturelle afin de montrer que cette *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle* fait suite à toute une décennie de débats, d'études et de recherches sur cette question, et qu'elle a évolué dans son approche et dans son contenu.

Nous présentons ensuite les principes d'action de la *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle* et ses grandes orientations. Puis nous traitons de la situation actuelle de la problématique de l'interculturel dans le réseau collégial : quels sont les enjeux importants, les défis à relever? Quel bilan peut-on faire des réalisations au collégial en ce qui concerne la maîtrise du français par les allophones, la formation des personnels, la révision des programmes scolaires... Enfin, nous proposons un tableau présentant les orientations de la *Politique* pour le collégial, les mesures du *Plan d'action* et des suggestions d'intervention pour une politique institutionnelle dans les collèges.



## L'éducation **interculturelle**, l'éducation aux **droits** et l'éducation à la **citoyenneté** : ...quelques définitions

### L'éducation interculturelle

*L'éducation interculturelle  
veut sensibiliser les élèves à la  
pluralité de la société et favoriser la  
participation équitable de tous les  
élèves, quelle que soit  
leur origine.*

L'éducation interculturelle prépare tous les élèves à vivre ensemble dans une société pluraliste et favorise chez ces élèves :

- ...► l'acquisition de connaissances axées sur des faits concernant les immigrants et les immigrantes (données démographiques, histoire des législations concernant l'immigration, histoire de l'installation de certaines communautés ethniques),
- ...► l'acquisition des concepts relatifs à la communication interculturelle (codes culturels, communication non verbale, obstacles à la communication interculturelle),
- ...► l'acquisition des notions reliées à la gestion de la diversité ethnique et culturelle.

L'éducation interculturelle tente de développer des habiletés telles que la capacité de communiquer interculturellement, de gérer la rencontre interculturelle (le choc culturel), de s'ouvrir à la différence sans toutefois nier sa propre identité culturelle. L'éducation interculturelle veut sensibiliser les élèves à la pluralité de la société et favoriser la participation équitable de tous les élèves, quelle que soit leur origine.



## L'éducation aux droits

### ■ L'éducation aux droits favorise chez les élèves :

*L'éducation aux droits veut développer des attitudes de tolérance, de respect, de solidarité inhérentes aux droits humains, et de vigilance aux manifestations de discrimination.*

- ...➤ l'acquisition de connaissances sur des valeurs telles que la dignité, la justice, la solidarité et sur les concepts sociaux qui en découlent, tels que la réciprocité, la démocratie, les droits (droits individuels et collectifs, droits de différentes catégories, droits de différentes générations), l'équité, la discrimination, le harcèlement, l'exploitation, la coopération, l'accommodement, la pluralité, le rapport entre minorité et majorité, l'égalité;
- ...➤ la familiarisation avec les instruments de protection des droits, tels que l'étude de la Charte des Nations Unies, des différentes conventions (pactes ou chartes), des chartes canadienne et québécoise;
- ...➤ l'acquisition de connaissances sur les institutions de défense de droits, les mécanismes de protection et les recours, ainsi que les différentes organisations non gouvernementales et les groupes militants qui défendent et font la promotion des droits humains.

Ainsi l'éducation aux droits veut développer des attitudes de tolérance, de respect, de solidarité inhérentes aux droits humains, et de vigilance aux manifestations de discrimination. Elle veut aussi sensibiliser les individus aux moyens à prendre pour implanter les droits humains dans les réalités sociales et politiques et ce, aux niveaux national et international.

## L'éducation à la citoyenneté

L'éducation à la citoyenneté se définit comme la capacité de vivre ensemble dans une société démocratique et ouverte sur le monde et de construire une société juste et équitable pour tous (éducation à la démocratie, au pluralisme et à l'engagement collectif) [Conseil supérieur de l'Éducation, 1998]. L'éducation à la citoyenneté fait référence à des connaissances, des habiletés et des attitudes qui touchent l'éducation interculturelle et l'éducation aux droits et libertés.

*L'éducation à la citoyenneté  
tente de développer des habiletés  
relatives à la participation active et à  
l'engagement social de tous les élèves  
ainsi que la capacité de s'ouvrir  
à l'autre en le respectant et  
celle de débattre et d'apprendre  
à gérer les conflits.*

### ■ L'éducation à la citoyenneté favorise chez les élèves :

- ➤ l'acquisition de connaissances sur les concepts d'égalité, sur les droits de la personne, l'étude des chartes, la notion de discrimination, les données relatives à l'immigration, les relations interethniques, la communication entre les divers groupes culturels et ethniques, la connaissance des problèmes mondiaux et des inégalités sociales.

L'éducation à la citoyenneté tente de développer des habiletés relatives à la participation active et à l'engagement social de tous les élèves ainsi que la capacité de s'ouvrir à l'autre en le respectant et celle de débattre et d'apprendre à gérer les conflits. Elle tente aussi de développer des habiletés personnelles comme la sensibilité aux différences culturelles, la capacité de résoudre des problèmes, de vivre et de travailler dans des contextes sociaux diversifiés et avec des personnes différentes, la compréhension de l'interdépendance des nations et de la nécessaire solidarité entre les nations.





## La clientèle visée par la *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*

### **L'éducation interculturelle s'adresse à tous les élèves**

•➤ L'éducation interculturelle vise à développer une approche pédagogique et parascolaire qui s'adresse à l'ensemble des élèves, quelle que soit leur origine ethnique ou culturelle : les élèves nés au Québec, ceux qui sont nés à l'extérieur du Québec ou qui sont nés de parents ayant eux-mêmes immigré au Québec, les élèves qui proviennent d'une récente immigration ou d'une immigration plus lointaine, les élèves qui côtoient quotidiennement la pluriethnicité et les élèves qui vivent dans des régions où la pluriethnicité n'est pas très présente.

### **Tous les élèves doivent développer une compétence culturelle à l'école**

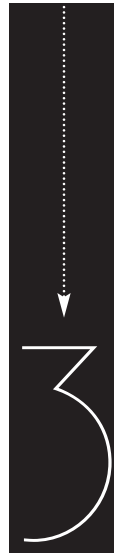
•➤ La préoccupation interculturelle devrait faire partie des approches pédagogiques utilisées dans les institutions scolaires où la diversité ethnique est croissante, mais aussi dans les institutions scolaires où la diversité ethnique n'est pas très présente.

La compétence culturelle n'est pas innée, elle s'apprend et se développe le plus souvent à l'école. Plusieurs élèves auront à vivre et à travailler dans des milieux pluriethniques ou pluriculturels et ils auront aussi à développer une conscience internationale. Susciter une prise de conscience, développer une réflexion reliée à la problématique interculturelle et citoyenne, provoquer la rencontre interculturelle, même si elle n'est pas présente dans le quotidien des élèves, voilà quelques défis importants à relever dans les milieux scolaires.

**L'ensemble des personnels est concerné par l'éducation interculturelle**

•...► Que ce soit par l'accueil des nouveaux arrivants ou le développement des cours de mise à niveau en français, par l'introduction de la problématique de l'interculturel dans différents cours ou la gestion de la pluriethnicité dans la classe, les différents partenaires du réseau collégial ont mené des actions et développé des expertises dans le but de favoriser l'intégration des élèves nouvellement arrivés. Plusieurs résultats encourageants ont été enregistrés et la *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle* réitère l'importance de la responsabilité de l'ensemble des personnels dans l'intégration des nouveaux arrivants.





## Bref **historique** des orientations du gouvernement québécois en matière d'**éducation** **interculturelle**

### 1983 **L'éducation interculturelle**

Depuis le début des années quatre-vingt, le gouvernement québécois a élaboré un ensemble d'orientations sur la problématique de l'interculturel, par le biais de différents ministères. Nous nous intéresserons ici seulement aux orientations gouvernementales relatives à l'éducation.

Un premier avis du Conseil supérieur de l'Éducation (1983) définit deux objectifs complémentaires de l'école québécoise : l'accueil d'intégration et l'accueil d'acceptation. Cet avis souligne d'abord les difficultés auxquelles ont à faire face les jeunes issus des diverses communautés ethniques et linguistiques : la langue, la discrimination raciale, l'inadéquation des tests et du classement scolaire, les problèmes d'adaptation. L'accueil d'acceptation renvoie aux attitudes de respect et d'ouverture envers les membres des communautés et propose d'amorcer un processus d'adaptation réciproque où la contribution de l'ensemble des personnels de l'institution scolaire est primordiale.

► *L'institution scolaire, pas seulement à Montréal mais partout au Québec, doit contribuer à la pratique du dialogue des cultures, non par un enseignement formel, par des programmes qu'on voudrait structurés, mais bien plutôt à l'occasion de tous les enseignements, que ce soit par le truchement des matières de classe, que ce soit par les activités dites parascolaires et, bien entendu, par les attitudes de tout le personnel. (p.31)*

## 1985 **L'école québécoise et les communautés culturelles**

Ce document (rapport Chancy) définit les objectifs généraux de l'éducation interculturelle comme étant : favoriser la communication entre les personnes issues de diverses cultures, reconnaître les apports réciproques de chacune des cultures, permettre la reconnaissance sociale de tous, quelle que soit la culture d'origine, fournir à tous des chances égales d'éducation, éliminer la discrimination raciale et ethnique. Ce document procède à l'examen de l'implantation des mesures d'intégration mentionnées dans l'avis du Conseil supérieur de l'Éducation de 1983. Rejetant les modèles de l'assimilationnisme et du multiculturalisme, le rapport propose un nouveau modèle d'insertion sociale des immigrants.

► *Ce nouveau modèle à développer nous amène à une voie étroite et difficile : l'intégration à la culture québécoise dans le respect des cultures d'origine et l'ouverture de la culture majoritaire aux apports de ces cultures, ces apports mutuels concourant à créer au Québec une « nouvelle culture québécoise ».*  
(p.155)

## 1987 **Les défis éducatifs de la pluralité**

Un deuxième avis du Conseil supérieur de l'Éducation (1987) explore trois champs d'action reliés à la capacité de vivre positivement la différence et l'altérité. Le premier champ traite du développement d'une compétence culturelle par la mise en place d'une pédagogie culturelle de la diversité; le deuxième, de l'ouverture des contenus des programmes d'enseignement, afin d'accorder une place aux réalités des minorités ethniques et culturelles ; le troisième, de l'éducation aux droits, en créant un climat scolaire favorable à l'exercice des droits et en visant un enseignement multidisciplinaire des droits.

► *Parler de défi éducatif, c'est toujours renvoyer à une relation personnelle dont l'éducation est un des pôles essentiels. [...] Or, les personnels de l'éducation ont souvent connu des conjonctures sociales de type monolithique et sont eux-mêmes à s'approprier à l'émergence de la pluralité. [...] Il est vrai de dire qu'ils sont le premier atout de toute action visant à promouvoir l'ouverture à la diversité et à l'altérité.* (p.8)



## 1990 **Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration**

Décrivant l'immigration comme un enjeu majeur pour le Québec, le gouvernement québécois décrit dans cet énoncé de politique des éléments touchant le processus d'intégration des immigrants

et des immigrantes : le Québec est une société dont le français est la langue commune de la vie publique, une société démocratique fondée sur la pleine participation de tous ses membres et une société pluraliste et ouverte sur le monde. Cet énoncé mise sur le développement de la connaissance et de la compréhension de la société québécoise, le renforcement de la tolérance et la promotion des attitudes favorables à la diversité ethnique.

► *Trois principaux éléments caractérisent ce processus d'intégration. Il touche toutes les dimensions de la vie collective, il nécessite non seulement l'engagement de l'immigrant lui-même, mais également celui de l'ensemble de la société d'accueil ; il s'agit d'un processus d'adaptation à long terme qui se réalise à des rythmes différents.* (p.46)

## 1993 **Pour un accueil et une intégration réussis des élèves des communautés culturelles**

Dans cet avis du Conseil supérieur de l'Éducation, on traite de culture publique commune en visant le développement intégral des élèves immigrants : scolarisation, francisation et intégration. De ces principes découle l'idée d'un contrat moral qui lie les Québécois de toutes origines. Le Conseil recommande l'établissement de politiques, de plans d'action et de stratégies institutionnelles au ministère de l'Éducation et dans les établissements scolaires.

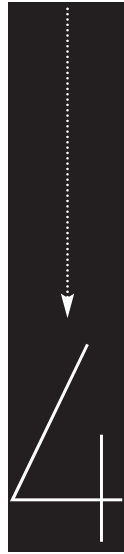
► *L'école a la tâche de scolariser jusqu'à la réussite ; elle a aussi celles de franciser et d'intégrer socialement. Cette mission est incontournable et se situe dans le prolongement des grands objectifs sociétaux d'accueil et d'intégration, de dialogue interculturel et de construction d'un espace civique commun.* (p.103)

## 1998 **Éduquer à la citoyenneté**

Dans ce rapport du Conseil supérieur de l'Éducation, on traite du rôle et des responsabilités que peut assumer le système éducatif dans la préparation des citoyens et des citoyennes afin de répondre aux défis d'un monde en mutation dans la société contemporaine. Il définit le concept de citoyenneté et explicite la façon dont ce concept s'actualise dans la mission de l'école et du système éducatif, tout en mettant l'accent sur les conditions de réussite d'un mandat d'éducation à la citoyenneté.

► *Pour le Conseil, les trois mots clés de l'éducation à la citoyenneté seraient « démocratie », « pluralisme » et « engagement collectif ». Dans cet esprit, tous les objectifs de formation doivent tendre à former des individus conscients des caractéristiques et des exigences d'un régime démocratique, dans un contexte où la diversité des valeurs, des origines, des façons d'être et de faire rend problématique l'engagement collectif dans la réalisation de projets communs. (p.35)*






## La *politique d'intégration scolaire* et d'éducation *interculturelle* du ministère de l'Éducation (1998)

La récente politique du ministère de l'Éducation en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle s'inspire de toutes les réflexions et orientations des quinze dernières années et aussi des recommandations de la Commission des États généraux (1996) et des recommandations de l'UNESCO (1996). Cette politique du ministère de l'Éducation touche tous les ordres d'enseignement (primaire, secondaire, collégial et universitaire) et tente de préciser les axes d'intervention propres à guider les communautés éducatives afin de favoriser l'intégration scolaire des élèves immigrants et la participation de l'ensemble des élèves à la définition et à la construction d'un Québec démocratique, francophone et pluraliste.

Nous présentons donc les trois principes d'action qui sous-tendent la Politique, de même que les grandes orientations de cette politique dans l'ensemble du réseau scolaire et, finalement, l'exposé de la situation au collégial.



## Les grands principes d'action de la *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*

### ■ La promotion de l'égalité des chances

Ce principe de l'égalité des chances est apparu avec la réforme de l'enseignement des années soixante (rapport Parent) et s'est traduit, entre autres, par la démocratisation du système éducatif québécois. La *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle* réitère la mission de l'école dans tous ses ordres d'enseignement : instruire, c'est-à-dire permettre aux élèves d'acquérir des connaissances, des habiletés et des attitudes qui leur permettront de comprendre et de transformer le monde dans lequel ils vivent ; socialiser, c'est-à-dire transmettre des valeurs axées sur la société démocratique et le respect des institutions communes ; qualifier, c'est-à-dire assurer une formation et un perfectionnement nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession.

### ■ La maîtrise du français, langue commune de la vie publique

La maîtrise et l'usage du français aident les élèves à développer un sentiment d'appartenance à la société québécoise et permettent une pleine participation à la vie sociale, culturelle et politique de cette même société. Déjà, plusieurs avis, énoncés de politique et orientations gouvernementales ont établi la place prépondérante du français, langue commune de la vie publique. La *Tréitère* le rôle important de l'école non seulement dans l'apprentissage du français, mais aussi dans son utilisation et sa valorisation.

### ■ L'éducation à la citoyenneté démocratique dans un contexte pluraliste

La *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle* se base sur les principes de l'éducation à la citoyenneté et propose une éducation basée sur le respect et l'apprentissage des connaissances et des habiletés reliées à la démocratie, le respect des droits de la personne et l'apprentissage de la diversité et de l'ouverture sur le monde.





## Les grandes orientations de la *Politique d'intégration scolaire* et *d'éducation interculturelle*

Le ministère de l'Éducation propose huit orientations ou repères sur lesquels pourraient s'appuyer les établissements scolaires afin de mettre en œuvre des pratiques reliées à l'intégration scolaire et à l'éducation interculturelle. Ces orientations sont regroupées sous deux titres : l'intégration scolaire et l'éducation interculturelle.

### ■ L'intégration scolaire : outiller pour la réussite et la participation

Les trois orientations suivantes visent les élèves immigrants de récente arrivée, dans le cas des deux premières orientations, et l'ensemble des élèves immigrants pour ce qui est de la troisième orientation. Elles portent sur la responsabilité d'intégrer et de scolariser les élèves nouvellement arrivés et sur les liens à établir entre l'établissement scolaire, la famille et la communauté.

1. *L'intégration des élèves nouvellement arrivés au Québec incombe à l'ensemble du personnel de chaque établissement d'enseignement.*  
.....
2. *La réussite des élèves nouvellement arrivés et en difficulté d'intégration scolaire exige une intervention immédiate et appropriée.*  
.....
3. *L'établissement d'enseignement, la famille et la communauté seront associés dans la tâche d'intégration.*

### ■ L'éducation interculturelle : savoir vivre ensemble dans une société francophone, démocratique et pluraliste

Les cinq orientations qui suivent sont axées sur l'éducation interculturelle et visent l'ensemble des élèves du système scolaire. Elles concernent particulièrement la problématique de l'apprentissage, la maîtrise et la valorisation de la langue française, langue commune de la vie publique; elles visent à l'adaptation des pratiques pédagogiques utilisées auprès de l'ensemble des élèves, qu'ils soient ou non en contact avec la pluriethnicité ; elles touchent enfin la formation interculturelle des personnels des établissements scolaires et la représentation de la diversité ethnoculturelle au sein de ces mêmes personnels.

4. *L'apprentissage du français doit être considéré comme un processus continu.*  
.....
5. *Le français, langue commune de la vie publique et véhicule de culture, sera valorisé par la communauté éducative.*  
.....
6. *Le patrimoine et les valeurs communes du Québec, notamment l'ouverture à la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse, doivent se traduire dans l'ensemble du curriculum et de la vie scolaire.*  
.....
7. *Le personnel scolaire doit être formé pour relever les défis éducatifs liés à la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse de la société québécoise.*  
.....
8. *La diversité ethnoculturelle de la société québécoise doit être représentée dans les différents corps d'emplois du monde scolaire.*

## ► L'exposé de la **situation** au collégial

### ■ La réussite scolaire des élèves allophones

Le taux d'obtention des diplômes des élèves allophones est globalement comparable à celui des élèves de langue maternelle française. Par ailleurs, lorsqu'on étudie ces taux par langue maternelle, on se rend compte que ceux-ci varient d'un groupe à l'autre. Par exemple, on peut comparer le taux de réussite dans les programmes préuniversitaires par langue maternelle : 69,6 % pour les francophones, 62,2 % pour les anglophones, 79,5 % pour ceux dont la langue maternelle est le vietnamien, 62,8 % pour le portugais et, finalement, 42,7 % pour ceux dont la langue maternelle est le créole. Le même phénomène se produit dans les programmes techniques avec un taux de réussite plus important pour les élèves de langue maternelle chinoise (75,6 %) ; suivent les élèves qui ont la langue française comme langue maternelle (55,7 %), les élèves qui ont comme langue maternelle le vietnamien obtiennent leur diplôme à 46,3 % et, finalement, les élèves dont la langue maternelle est le créole, l'obtiennent dans une proportion de 40,4 % (ministère de l'Éducation, Direction de l'enseignement collégial, 1999).



## ■ Les élèves allophones et la maîtrise du français

On note un écart important entre la réussite des élèves allophones et celle des élèves de langue maternelle française quant aux cours de mise à niveau en français, ou à ceux de la séquence obligatoire de français, de même que pour l'épreuve ministérielle de français à la fin des études collégiales (Antoniadès, Chéhadé, Lemay, à paraître). De façon générale, tous groupes linguistiques confondus, les allophones rencontrent des difficultés dans les cours de français au collégial. Il semble aussi que les allophones traînent tout au long de leurs études collégiales cette faiblesse en français puisque les échecs sont plus nombreux à l'épreuve ministérielle de fin de DEC en langue d'enseignement, et il semble que ce phénomène perdure. Par exemple, pour les élèves entrés dans les collèges à l'automne 1995, 27 % des allophones échouaient à l'épreuve ministérielle de français, contre 18,5 % des élèves de langue maternelle française. Pour l'automne 1998, 23,1 % des allophones échouent cette épreuve, contre 8 % des élèves de langue maternelle française (ministère de l'Éducation, Direction de l'enseignement collégial, 1999).

## ■ L'éducation interculturelle et les programmes d'enseignement au collégial

Dans les programmes actuels au collégial, l'éducation interculturelle et l'éducation aux droits occupent très peu de place. Dans les programmes préuniversitaires, le programme de sciences humaines, qui serait pourtant bien placé pour traiter de cette problématique, n'a pas encore de buts ou d'objectifs reconnus en interculturel. Actuellement, cette question relève de l'initiative personnelle de certains professeurs et professeures. Des contenus de formation interculturelle et d'éducation aux droits en sciences humaines ont pourtant déjà été définis et proposés (Badibanga et al., 1998).

Dans les programmes professionnels et techniques, une réflexion s'est faite à travers l'étude des situations de travail et la révision des programmes. Cependant, jusqu'ici, la prise en considération d'une dimension interculturelle et d'une éducation aux droits semble très limitée. L'introduction d'une formation interculturelle semble être le fait d'un seul programme technique (Techniques policières), qui a élaboré une compétence visant l'intervention auprès d'une population diversifiée du point de vue ethnique et culturel. Les programmes de soins infirmiers, d'éducation spécialisée et de services de garde travaillent actuellement à introduire une compétence à la diversité.

Mis de l'avant par la Fédération des cégeps, le projet de *l'Éducation dans une perspective mondiale* propose d'insérer une compétence de citoyen mondial dans les programmes de sciences humaines et de techniques humaines. Ce projet propose une perspective basée sur le respect de l'environnement, l'interdépendance mondiale, la justice sociale, la paix, les droits de la personne et des processus de développement économique, social et culturel qui profitent à tous (Desroches, 1997).

### ■ **L'éducation interculturelle et les activités parascolaires**

C'est d'abord par le biais des services aux étudiants que s'est faite la prise de conscience de la diversité ethnique, et ce, souvent par des demandes faisant appel à des accommodements raisonnables (demande de locaux de prière, par exemple) ou par des projets axés sur l'échange entre diverses cultures ou des séjours d'élèves à l'étranger. Les services aux étudiants, surtout dans la région de Montréal, ont vu leur clientèle se modifier au cours des dernières années, et si les collèges de Montréal ont été les premiers à réagir à leur nouvelle clientèle, les collèges des régions travaillent maintenant à l'élaboration de projets misant sur la diversité culturelle et ethnique (par exemple, l'accueil d'élèves immigrants en région).

Les services aux étudiants se sont préoccupés aussi des élèves qui se sont réunis en comités (par exemple les comités vietnamien, haïtien), de même que de l'organisation de la semaine nationale de la citoyenneté (Service interculturel collégial, 1998).

### ■ **La diversité linguistique et culturelle des personnels**

L'ouverture à la diversité ethnique, culturelle et religieuse s'appuie sur la visibilité de cette diversité au sein des personnels scolaires. Dans le réseau collégial, comme dans l'enseignement primaire et secondaire, une faible proportion des personnels se dit de langue maternelle autre que le français et l'anglais (1,4 %) ou s'identifie comme allophone (1,9 %). Cette proportion des personnels se retrouve en grande partie dans la région de Montréal. Ceci représente mal la situation de la diversité ethnoculturelle de la société québécoise en général, puisque 9,4 % de la population totale du Québec est née à l'extérieur du Québec et que 16 % des personnes habitant la région de Montréal ne sont pas nées au Québec (Gouvernement du Québec, 1998).



## ■ Les rapports de l'établissement avec la communauté

Plusieurs collèges contribuent au développement social et économique de la communauté et jouent un rôle de premier plan dans l'animation de la communauté. On estime cependant que les rapports des collèges avec la communauté sont trop souvent limités à des interventions ponctuelles. Même si on connaît peu la situation des rapports des collèges avec la communauté, on souhaite que ces rapports puissent être améliorés.

## ■ L'éducation interculturelle et la formation des personnels

Différentes formules de sensibilisation et de formation en interculturel et en éducation aux droits sont offertes à l'ensemble des personnels des collèges, depuis le début des années quatre-vingt-dix. Pour les professeurs et les professeures, c'est surtout par le biais d'activités de perfectionnement de l'Université de Sherbrooke (Performa) qu'une sensibilisation à l'interculturel et à la pédagogie interculturelle a été proposée. Quelques professeurs, des administrateurs, des professionnels et personnels de soutien ont été sensibilisés à l'intervention interculturelle lors de colloques ou de journées de formation. D'autres formules ont aussi été offertes à l'ensemble des personnels, par exemple des activités non créditées (formation continue, débat-midi, conférence, colloque).

Quant au matériel didactique, des propositions de contenus d'enseignement en interculturel et en éducation aux droits ont été élaborées, et diverses stratégies d'enseignement ont été conçues et présentées aux professeurs et professeures du réseau collégial.

Même si des efforts de sensibilisation et de perfectionnement des personnels des collèges ont été entrepris, un très faible pourcentage de professeurs et de l'ensemble des personnels s'est prévalu de cette opportunité, et nous constatons que la pertinence d'une formation appropriée continue de se poser avec acuité.



## Balises pour l'**élaboration d'une Politique institutionnelle d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle**

La Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle est accompagnée d'un Plan d'action (1998-2002) qui propose la mise en application des cinq objectifs d'action suivants:

- Objectif 1 — *Mettre en œuvre la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle dans les établissements d'enseignement.*
- Objectif 2 — *Faciliter l'intégration de tous les élèves nouvellement arrivés dans leur école.*
- Objectif 3 — *Promouvoir le savoir vivre ensemble dans une société francophone, démocratique et pluraliste.*
- Objectif 4 — *S'assurer de la formation initiale et continue appropriée du personnel scolaire et mettre en place un réseau d'échanges.*
- Objectif 5 — *Assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action.*

Le ministère de l'Éducation invite ses partenaires de tous les ordres d'enseignement à s'ajuster à cette *Politique* et ce *Plan d'action*. Les collèges sont donc invités à rédiger une politique institutionnelle tenant compte des principales orientations de cette *Politique*. Pour faciliter cette rédaction, le Service interculturel collégial présente ci-dessous (tableau) les orientations suggérées dans la *Politique*, de même qu'une synthèse des mesures proposées dans le *Plan d'action* et des suggestions d'application pour le collégial.





# Objectifs

1

*Mettre en œuvre la politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle dans les établissements*

5

*Assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action*

Orientations pour le collégial	Plan d'action	Suggestions d'application pour le collégial
	<p><b>MESURE 1</b></p> <p>Informer le personnel des commissions scolaires et des établissements d'enseignement publics et privés des principes et des orientations contenus dans la <i>Politique</i>.</p>	<p><b>Nomination d'une personne responsable en interculturel</b></p> <p>Les collèges qui participeront à l'élaboration d'une politique institutionnelle nommeront une personne qui aura pour tâche de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ participer à la formation, aux rencontres intercollégiales et à l'élaboration de politique en éducation interculturelle</li> <li>■ former un comité interculturel dans le collège</li> <li>■ faire un bilan de ce qui a déjà été fait en interculturel dans le collège</li> <li>■ rédiger en collaboration avec le comité interculturel et le SIC, une politique d'éducation interculturelle et la faire connaître dans le collège.</li> </ul>
	<p><b>MESURE 2</b></p> <p>Soutenir les commissions scolaires, les établissements d'enseignement collégial et les établissements d'enseignement primaire et secondaire privés dans l'élaboration d'une politique interne et d'un plan d'action qui tiennent compte des orientations contenues dans la <i>Politique</i>.</p>	<p><b>Mise en place d'un comité interculturel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Constitution du comité :</b> les membres des différents personnels et instances dans un collège (professeurs, professionnels, personnels de soutien, administrateurs, syndicats et étudiants)</li> <li>■ <b>Mandat du comité :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. rédiger et faire adopter une politique locale en éducation interculturelle</li> <li>2. proposer des moyens d'action pour l'application de la politique adoptée</li> </ol> </li> </ul>
	<p><b>MESURE II</b></p> <p>Procéder au suivi et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs du <i>Plan d'action</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ évaluer et réviser la politique.</li> </ul>



# Objectif

2

*Faciliter l'intégration de tous les élèves nouvellement arrivés dans leur école.*

Orientations pour le collégial	Plan d'action	Suggestions d'application pour le collégial
<p><b>ORIENTATIONS 1 ET 2</b></p> <p>La direction des collèges, le personnel enseignant, les professionnels et les membres du personnel de soutien établissent, d'un commun accord, les stratégies d'intervention afin de soutenir l'intégration des élèves nouvellement arrivés.</p> <p>Les collèges établissent des mesures de soutien scolaire pour intégrer les élèves nouvellement arrivés: mesures linguistiques par exemple.</p> <p>Les collèges mettent en place des mécanismes pour identifier les élèves en difficultés d'apprentissage et d'intégration le plus rapidement possible.</p>	<p><b>MESURE 3</b></p> <p>S'assurer de l'élaboration et de la mise sur pied de divers modèles d'intervention adaptés à chacun des milieux et ayant pour objet de faire partager la responsabilité de l'intégration des élèves nouvellement arrivés par l'ensemble des acteurs scolaires, non seulement à l'intérieur de l'établissement, mais aussi au sein de la communauté éducative.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ élaborer un outil de connaissance des élèves immigrants nouvellement arrivés</li> <li>■ évaluer les services d'accueil et d'intégration du collège sous l'angle de la diversité ethnoculturelle</li> <li>■ fournir une information adéquate sur le collège aux nouveaux arrivants, tant en ce qui a trait à l'accessibilité aux services qu'à la culture institutionnelle</li> <li>■ favoriser les activités de rapprochement entre les élèves (tant parascolaires que dans la classe)</li> <li>■ favoriser la formule de tuteur ou de «travailleur de corridor» pour inciter les élèves à participer aux activités</li> <li>■ mettre en place un ensemble de recherches sur l'identité et l'intégration des élèves nouvellement arrivés</li> </ul>
	<p><b>MESURE 4</b></p> <p>Favoriser la réussite scolaire des élèves nouvellement arrivés qui sont en situation de grand retard scolaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ identifier les élèves à risque sur le plan académique</li> <li>■ mettre en place des stratégies d'aide à l'apprentissage</li> </ul>





# Objectif

3

*Promouvoir le savoir-vivre ensemble, dans une société francophone, démocratique et pluraliste*

Orientations pour le collégial	Plan d'action	Suggestions d'application pour le collégial
<p><b>ORIENTATIONS 4 ET 5</b></p> <p>Les collèges doivent s'assurer que les élèves immigrants aient accès à des mesures leur permettant une maîtrise de la langue.</p> <p>Les collèges doivent valoriser l'apprentissage du français, mais aussi la compréhension de la culture québécoise et de son histoire.</p>	<p><b>MESURE 5</b></p> <p>Faciliter l'apprentissage continu du français, langue commune, chez tous les élèves.</p> <p><b>MESURE 6</b></p> <p>Contribuer à la valorisation du français, langue commune de la vie publique et véhicule de culture.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ identifier les élèves à risque quant à la maîtrise du français</li> <li>■ instaurer ou maintenir des cours de mise à niveau en français</li> <li>■ développer des outils particuliers pour les allophones (par exemple, dans un centre d'aide en français)</li> <li>■ mettre en place des recherches sur l'apprentissage linguistique chez les allophones pour une meilleure intégration</li> <li>■ promouvoir la littérature québécoise, le théâtre, la poésie</li> <li>■ organiser des activités de jumelage</li> </ul>
<p><b>ORIENTATION 5</b></p> <p>Les collèges doivent renforcer le sentiment d'appartenance à la société québécoise et faire partager à l'ensemble des élèves le patrimoine du Québec, son histoire, ses valeurs et ses coutumes.</p>	<p><b>MESURE 7</b></p> <p>Éduquer les élèves à la connaissance du patrimoine collectif, à la reconnaissance de la diversité et au respect des valeurs démocratiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ promouvoir la culture québécoise et le patrimoine du Québec</li> <li>■ organiser des événements culturels liés à l'histoire, aux valeurs et aux coutumes du Québec</li> </ul>
<p><b>ORIENTATION 6 :</b></p> <p><b><u>A) Dans les cours et les programmes d'études :</u></b></p> <p><b>Pour la formation préuniversitaire :</b> les élèves doivent maîtriser les théories, les concepts et les faits relatifs au domaine des relations interculturelles et développer des attitudes et des habiletés professionnelles et civiques.</p> <p><b>Pour la formation professionnelle et technique :</b> le processus de révision des programmes devra assurer davantage l'introduction de la dimension interculturelle notamment dans les programmes menant à des professions qui sont en relation directe avec le public.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>■ introduire ou infuser des notions reliées à l'éducation interculturelle (connaissances et habiletés)</li> <li>■ définir une compétence en éducation à la citoyenneté dans l'ensemble des programmes</li> <li>■ définir des programmes d'intervention en interculturel et des activités éducatives</li> <li>■ organiser des stages à l'étranger pour les élèves</li> <li>■ organiser des stages dans des organismes qui oeuvrent auprès d'immigrants ou dans des organismes de développement international</li> <li>■ organiser des échanges entre des élèves de différentes régions du Québec</li> </ul>

Orientations pour le collégial	Plan d'action	Suggestions d'application pour le collégial
<p><b>B) Dans la vie parascolaire :</b></p> <p><b>La participation des élèves :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les collèges veilleront à introduire des perspectives pluralistes à l'intérieur des services complémentaires: vie étudiante, parascolaire.</li> <li>■ Les collèges veillent à garantir les droits fondamentaux des élèves et des personnels et combat l'exclusion sous toutes ses formes.</li> </ul> <p><b>La gestion de la diversité : les accommodements raisonnables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les collèges doivent lutter contre la discrimination sous toutes ses formes.</li> <li>■ Les collèges font connaître les principes, les contraintes et les obligations juridiques des accommodements raisonnables.</li> <li>■ Les collèges établissent des balises pour gérer les demandes qui leur sont faites.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>■ favoriser des activités parascolaires par le biais des services aux étudiants</li> <li>■ afficher clairement son orientation face à la lutte contre la discrimination</li> <li>■ organiser des activités de promotion et de diffusion des droits humains: par exemple, placer des affiches de la charte québécoise dans le collège, organiser une exposition à la bibliothèque</li> <li>■ faire connaître et respecter la charte québécoise des droits et libertés</li> <li>■ respecter les principes et les valeurs communes de la société québécoise ainsi que les contraintes financières et organisationnelles des établissements scolaires</li> <li>■ répondre à certaines demandes d'exemption de la part d'élèves (par exemple, à cause de convictions religieuses)</li> </ul>
<p><b>ORIENTATION 8 :</b></p> <p>Les collèges doivent se préoccuper de la représentation de la diversité ethnoculturelle parmi leur personnel et de l'équité de leurs règles ou de leurs pratiques d'embauche du personnel.</p>	<p><b>MESURE 8 :</b></p> <p>Assurer une juste représentation de la diversité ethnoculturelle dans le milieu scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ faire une étude de la représentativité de la diversité ethnoculturelle des personnels dans le collège</li> <li>■ établir des règles permettant une juste représentation de la diversité des personnels (par exemple, les critères d'embauche)</li> </ul>



## Objectif

4

*S assurer de la formation initiale et continue appropriée du personnel scolaire  
et mettre en place un réseau d'échanges*

Orientations pour le collégial	Plan d'action	Suggestions d'application pour le collégial
<p><b>ORIENTATIONS 7</b></p> <p>L'ensemble des personnels des collèges de toutes les régions du Québec doit acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes appropriées pour relever les défis éducatifs reliés à une dimension interculturelle.</p>	<p><b>MESURE 9</b></p> <p>Soutenir le personnel scolaire par une formation appropriée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ former l'ensemble des personnels aux défis éducatifs de la diversité: connaissances spécifiques, habiletés et attitudes (communication interculturelle et résolution de conflits, de normes et de pratiques)</li> <li>■ former les personnels à la gestion de la diversité</li> <li>■ organiser des rencontres, des conférences, des débats sur la diversité ethnique et religieuse</li> <li>■ diffuser de l'information sur la problématique de l'éducation interculturelle</li> <li>■ former les professeurs à une gestion de la pluriethnicité dans la classe.</li> </ul>
	<p><b>MESURE 10</b></p> <p>Favoriser la réussite scolaire des élèves nouvellement arrivés qui sont en situation de grand retard scolaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ créer dans chaque collège, une structure d'échanges sur cette problématique, entre les personnels</li> <li>■ mettre sur pied un comité interculturel</li> <li>■ créer un réseau d'échanges entre les collèges</li> <li>■ diffuser de l'information par le biais du journal local, syndical</li> <li>■ diffuser de l'information par le biais de colloques de pédagogie (AQPC) ou de discipline.</li> </ul>

## Conclusion

**N**ous souhaitons que les collèges s’inspirent de ce document et des suggestions qui y sont présentées pour mettre en place une politique dans chaque institution. Les balises pour l’élaboration d’une politique institutionnelle sont très liées au *Plan d’action* du ministère de l’Éducation, mais elles tiennent aussi compte de l’expérience et de l’expertise des collèges et permettront la rédaction de politiques institutionnelles souples, dynamiques et adaptées aux besoins de chacun. Pour ce faire, le Service interculturel collégial suggère la démarche suivante : la nomination d’une personne responsable en interculturel, la création d’un comité interculturel, la rédaction d’un bilan de ce qui a été fait dans le collège jusqu’à maintenant, la rédaction et l’adoption d’une politique institutionnelle et des moyens d’action pour l’application de cette politique.



## Bibliographie

- ANTONIADÈS, Éléonore, Mona CHÉHADÉ et Denyse LEMAY. *La réussite en français des allophones au collégial : constat, problématique et solutions*, collèges de Bois-de-Boulogne et Marie-Victorin, [à paraître].
- BADIBANGA, Madeleine, Édith GAUDET, Denyse LEMAY, Sylvie LOSLIER et Nicole POTHIER. *Les contenus de formation en interculturel et éducation aux droits*, Actes du 18e colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale, 1998.
- Collectif. *Le Service interculturel collégial : bilan et perspectives*, Actes du 18e colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale, 1998.
- DESROCHES, Fabienne. *Rapport d'activités 1996-1997 du projet collégial d'éducation dans une perspective mondiale (ÉPM)*, Cégep international, Fédération des cégeps, 1997.
- Gouvernement du Québec. *L'éducation interculturelle*, Avis du Conseil supérieur de l'Éducation, 1983, 51 p.
- Gouvernement du Québec. *Rapport du comité sur l'école québécoise et les communautés culturelles*, ministère de l'Éducation, 1985, 180 p.
- Gouvernement du Québec. *Les défis éducatifs de la pluralité*, Avis du Conseil supérieur de l'Éducation, 1987, 43 p.
- Gouvernement du Québec. *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1990, 87 p.
- Gouvernement du Québec. *Pour un accueil et une intégration réussis des élèves des communautés culturelles*, Avis du Conseil supérieur de l'Éducation, 1993, 132 p.
- Gouvernement du Québec. *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*, ministère de l'Éducation, Commission des États généraux sur l'éducation 1995-1996, 1996.
- Gouvernement du Québec. *Un Québec pour tous ses citoyens. Les défis actuels d'une démocratie pluraliste*, Conseil des relations interculturelles, Avis présenté au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 1997, 38 p.
- Gouvernement du Québec. *Éduquer à la citoyenneté*, Québec, Conseil supérieur de l'Éducation, 1998, 110 p.
- Gouvernement du Québec. *Une école d'avenir. Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, ministère de l'Éducation, 1998, 48 p.
- Gouvernement du Québec. *Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 1996: caractéristiques générales*, collection Études, recherches et statistiques, 1998, 126 p.
- Gouvernement du Québec. *Statistiques sur les élèves allophones au collégial*, ministère de l'Éducation, Direction de l'enseignement collégial, 1999.
- UNESCO. *L'éducation, un trésor est caché dedans*, Commission internationale sur l'éducation pour le XXIe siècle, Paris, UNESCO et Éditions Odile Jacob, 1996, 311 p.

## Le Service interculturel au collégial pour l'éducation aux droits pour l'éducation à la citoyenneté



### ORIENTATIONS

Créé à l'automne 1988, le Service interculturel collégial (SIC) est une corporation de personnes qui travaillent dans les collèges québécois à titre de professeurs, d'administrateurs, de professionnels ou de personnel de soutien. Le SIC vise à :

- Développer dans les collèges québécois une orientation commune en matière d'éducation interculturelle
- Fournir aux différents personnels des collèges des outils conceptuels et pratiques afin de mieux saisir les enjeux de la réalité interculturelle dans les collèges
- Sensibiliser et former les intervenants du milieu collégial en matière d'éducation interculturelle
- Cueillir, traiter et diffuser l'information théorique et pratique en éducation interculturelle
- Intervenir et faire des recommandations auprès des instances collégiales et gouvernementales



#### Service interculturel collégial

Collège de Saint-Laurent  
625, avenue Sainte-Croix  
Saint-Laurent (Québec)  
H4L 3X7

Téléphone : 514-747-6521 poste 287

Télécopieur : 514-748-1249

Courriel : [sic@cegep-st-laurent.qc.ca](mailto:sic@cegep-st-laurent.qc.ca)

Site Web : [http : //www.cegep-st-laurent.qc.ca/sic](http://www.cegep-st-laurent.qc.ca/sic)

*Le SIC est subventionné par la Direction de l'enseignement collégial du ministère de l'Éducation.*



**RÉDACTION**

Édithe Gaudet

*Professeure de sociologie au collège Ahuntsic*

Sylvie Loslier

*Professeure d'anthropologie au  
collège Édouard-Montpetit*



**COLLABORATION**

Aline Baillargeon

*Professeure d'anthropologie au  
collège du Vieux-Montréal*

Christine Vézina

*Responsable des clientèles spécifiques à  
la Direction de l'enseignement collégial  
du ministère de l'Éducation*

Brigitte Lavallée

*Professeure d'informatique au  
collège Ahuntsic*

Denyse Lemay

*Conseillère pédagogique au collège  
de Bois-de-Boulogne*



**GRAPHISME**

Denise-Madeleine Cotte



**RÉVISION  
LINGUISTIQUE**

Marcelle Roy

**Juin 1999**

Ce document a été réalisé avec le soutien financier  
de la Direction de l'enseignement collégial  
du ministère de l'Éducation.

## Table des matières

Introduction .....	1
<b>1.</b> L'éducation interculturelle, l'éducation aux droits et l'éducation à la citoyenneté : quelques définitions .....	2
<b>2.</b> La clientèle visée par la <i>Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle</i> .....	5
<b>3.</b> Bref historique des orientations du gouvernement québécois en matière d'éducation interculturelle .....	7
<b>4.</b> La <i>Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle</i> du ministère de l'Éducation (1998) .....	11
- Les grands principes d'action de la <i>Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle</i> .....	12
- Les orientations de la <i>Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle</i> .....	13
- L'exposé de la situation au collégial .....	14
<b>5.</b> Balises pour l'élaboration d'une politique institutionnelle d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle .....	18
Conclusion .....	24
Bibliographie .....	25
Annexe .....	26

*Une **Politique d'intégration  
scolaire et d'éducation  
interculturelle :***

*un atout pour le collégial*